



# Département du Var Commune de Villecroze

## ETAT DE SECHERESSE – ANNÉE 2024

Les administrés ayant constaté des fissures sur leurs façades ou tout autre dommage dus à l'état de sécheresse des sols sont invités à faire une déclaration écrite adressée à Monsieur le Maire de Villecroze, accompagnée de photographies et/ou tout autre document utile, avec la mention « sécheresse 2024 » en objet afin qu'une éventuelle procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse puisse être engagée pour l'année 2024.

La présente procédure ne dispense pas les sinistrés de déclarer les dommages subis à leur assureur, dont il est conseillé de joindre la déclaration au courrier.

M. le Maire  
Hôtel de ville  
Service urbanisme  
Place de la souvenance  
83690 VILLECROZE

Ou par mail : [urbanisme@mairie-villecroze.fr](mailto:urbanisme@mairie-villecroze.fr)

Fait à Villecroze le 08/10/2024

Le Maire  
Rolland BALBIS

